

Avis de constitution

SOCIETE « NIAZI CHANGE INTERNATIONL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE, Lot  
0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIAZI CHANGE INTERNATIONL »

Objet : Change manuel, Transfert d'argent, Prestations de services et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L' acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE, Lot  
0, Ilot 0

Dirigeant(s) M ABDOULLAH NIAZI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04602 du 08/05/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27508/GTCA/RC/2024 du 08/05/2024

